



M. le Commissaire Enquêteur
Mairie de Lastic
Le Bourg

Clermont-Ferrand, le 11 octobre 2022

63760 LASTIC

À L'ATTENTION DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En charge du projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Lastic qui regroupe :

- une demande d'autorisation au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement) pour exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs d'une hauteur de 219,6 m (en bout de pale) et d'une puissance nominale de 4,5 MW soit une puissance totale de 18 MW, ainsi que 2 postes de livraison ;
- une demande d'autorisation de défrichement au titre des articles L.314-1 et suivants et R.314-1 et suivants du code forestier, sur une superficie de 4 ha 73 à 26 ca ;
- une demande de déclaration au titre de la rubrique n° 3.3.1.0 des installations, ouvrages, travaux, aménagements (IOTA) pour l'imperméabilisation / artificialisation de 1688 m² de zone humide.

Objet : Enquête Publique « PROJET ÉOLIEN DE LASTIC et SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT (63) »

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

L'Association LPO AuRA – Délégation Auvergne, dont les statuts sont dédiés à la protection des oiseaux et de la biodiversité, a pris connaissance de l'ensemble des documents d'étude d'impact réalisée pour le projet éolien de Lastic et St-Germain-Près-Herment (63), et en particulier de l'étude sur l'avifaune (les oiseaux).

Après recherche d'informations complémentaires détaillées ci-dessous, notre association émet **un avis NEGATIF** sur ce projet éolien qui ne prend pas en compte certains éléments très importants pour la biodiversité. Nos conclusions sont détaillées ci-après tout au long de l'analyse de l'étude d'impact.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations.

Christian Bouchardy,
Président de la LPO Auvergne



LES ENJEUX ET LES IMPACTS SUR LE ZONAGE ECOLOGIQUE

La synthèse fait ressortir que l'étude du zonage écologique révèle que le secteur dans lequel s'intègre le projet est riche sur le plan écologique, à savoir : 50 ZNIEFF, 8 sites Natura 2000 et 2 PNR dans un rayon de 20 km.

De plus, une zone Natura 2000 la ZSC FR 8301095 Lacs et rivières à Loutre se situe à quelques mètres de la ZIP.

En outre, trois ZNIEFF sont recensées dans la ZIP et l'Aire d'Étude immédiate soit à moins d'un kilomètre.

Dix-huit autres ZNIEFF sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée – **Au total, 22 présentent un intérêt notable susceptible d'être affecté par la présence d'un projet de parc éolien.**

Concernant le plan floristique, la petite faune (mammifères hors chiroptères, insectes, amphibiens, reptiles ...), seuls les sites présents dans le périmètre d'étude sont susceptibles d'impacts, ceci en raison du faible rayon d'action des espèces. Sept sites sont concernés : ZSC FR8301095 Lacs et rivières à loutres, ZNIEFFS type I N° 830020559 Camp de Bourg Lastic, N° 740030022 Vallées de la ramade et de la meouzette, N° 830005507 Étang de Farges, N° 830020554 Gorges du haut Chavanon, N° 740000074 Vallée du Chavanon, N° 830020588 Gorges de la Dordogne et affluents.

Au point de vue de la flore et des habitats présents sur la zone d'étude, l'étude considère que l'enjeu est modéré à fort. Ces secteurs d'enjeux devront être évités au maximum pour l'implantation des éoliennes et des chemins d'accès. Le projet devra s'articuler en fonction des enjeux et proposer des mesures adaptées pour limiter l'impact sur des habitats et la flore.

Enjeux reptiles : le secteur d'étude est situé dans un contexte écologique bocager d'un intérêt assez fort pour les reptiles (boisements avec lisières très attractives, haies arborées et zones humides (zones de reproduction, de refuge et d'alimentation)). Sept espèces recensées : le lézard des souches, la Coronelle lisse, les deux espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitats. Présence également de la Vipère péliade menacée en France et déterminante en Auvergne.

Le niveau d'enjeu reste modéré à localement fort. Nécessité de mettre en place des mesures évitant des impacts importants.

La synthèse fait ressortir que les enjeux les plus forts se situent dans la proximité de plusieurs sites importants pour les populations de chiroptères et surtout d'oiseaux, à savoir : ZNIEFFS N° 830020554 Gorges du haut Chavanon secteur Auvergne, N° 830020553 Gorges de Savennes, secteur Auvergne, N° 740000074 Vallée du Chavanon, N° 830020588 Gorges de la Dordogne et affluents qui présentent des enjeux identiques car elles sont des zones de nidification de l'Aigle botté, du Milan noir, du Milan royal ou encore du Circaète Jean-le-Blanc.

D'autres espèces de rapaces nicheurs à grand rayon d'action mais également de nombreux gîtes à chiroptères, sont accueillies dans ces zones.

La zone d'étude concernée par le projet est implantée au milieu de ces zonages favorables à l'avifaune !

Compte tenu de tous ces éléments, il apparaît que les enjeux du projet sur le zonage écologique du secteur semblent forts, notamment du fait de la rupture de continuité que peut engendrer un projet éolien entre des sites Natura 2000 et des ZNIEFF majeurs pour l'avifaune. Le projet pourrait avoir des impacts notables sur le fonctionnement global de ces zones et sur les continuités écologiques du secteur.

Une notice d'incidence spécifique sera à prévoir pour les Natura 2000 conformément à l'article R. 414-22 du Code de l'environnement.

Pour l'Association LPO AuRA – Délégation Auvergne, dont les statuts sont dédiés à la protection des oiseaux et de la biodiversité, on ne peut pas opposer les énergies renouvelables et la protection de la biodiversité.

Biodiversité et climat sont indissociables.

On ne peut donc pas implanter des sites éoliens sur des secteurs impactant profondément la biodiversité. La LPO est défavorable au développement d'énergies renouvelables générant des impacts négatifs importants pour la biodiversité. Elle est également défavorable à l'implantation d'éoliennes dans les espaces vitaux (sites de nidification, d'alimentation ou d'hivernage) et les voies de déplacement des espèces sensibles comme par exemple les rapaces.



Éléments d'information complémentaires

VOLET HABITAT-FAUNE-FLORE – ETUDE D'IMPACT Tome 4.4 de la demande d'autorisation environnementale
Parc éolien de Lastic - Il est relevé dans l'étude d'impact :

2 ZNIEFF de type I et une de type II sont impactées par la zone d'implantation du projet :

- le camps de Bourg-Lastic
- l'étang de Farge
- Les gorges de la Dordogne et affluents

4, 3 de type I et une de type II sont présentes au sein de l'étude rapprochée :

- Les vallées de la Ramade et de la Méouzette
- La vallée du Chavanon
- Les gorges du haut-Chavanon secteur Auvergne

16 ZNIEFF, 11 de type I et 5 de type II sont présentes au sein de l'aire d'étude éloignée :

- Etang de la Malganne
- Gorges de Savenne, secteur Auvergne
- Vallée de la Clidane
- Gorges d'Avèze
- Forêts et landes des Agriers
- Etangs et zones tourbeuses de la région de Flayat (étang de la Ramade)
- Etangs et zones tourbeuses de la région de Flayat
- Etang de la Ramade, secteur Auvergne
- Vallée de la Mortagne
- Camp militaire de la Courtine et zone périphérique
- Forêt de Chateaufort
- Mont Dore
- Etang de Tyx
- Verrou de Saint-Sauves
- Environs du Torbaty
- Vallée de la Burande

2 Parcs Naturels Régionaux (PNR) se trouvent dans le périmètre proche du projet :

- PNR de Millevaches en Limousin (1,5 km)
- PNR des Volcans d'Auvergne (9,4 km)

3 sites acquis par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) :

- Les tourbières de l'Eclache et des Vergnes (Prondines)
- La tourbière de la Croix de Barre (Prondines)
- Le marais des Glègues (Gelles)

Les Trames Vertes et bleues :

La LPO est opposée à la disparition des zones humides, berceau de la diversité biologique.

D.3.2. Liste et statuts des espèces de la zone d'étude

L'avi-faune de la zone d'étude a été inventoriée sur un cycle biologique complet. La liste des espèces contactées, ainsi que leur effectif cumulé selon la période d'observation, sont présentés dans le tableau ci-dessous (le détail des espèces contactées lors de chacun des inventaires est présenté en Annexe).

Dans ce tableau, les statuts des listes rouges sont donnés pour la nification. Dans les parties ci-après, dédiées spécifiquement à chaque période du cycle biologique, seront pris en compte les statuts des périodes correspondantes (migration ou hivernage).

Avec 92 espèces contactées au sein de la zone d'étude et de ses abords, la diversité de celle-ci apparaît comme élevée.

Tableau 30. Liste des espèces observées/contactées sur l'ensemble du cycle biologique.

Espèce	Statut sur le secteur	Nombre de contacts				Total général
		Migration Prénuptiale	Reproduction	Migration Postnuptiale	Hivernage	
Accenteur mouchet	NS	4	4	1		9
Autour des palombes/Epervier d'Europe	NS	1				1
Alouette des champs	NS/M	3	15	36	1	55
Alouette klu	NS	18	12	8	1	39
Bec-croisé des sapins	NS	2				2
Bergeronnette grise	NS/M	23	1	90		114
Bergeronnette printanière	M	23	1	14		38
Bondrée alpine	NM/M		2	1		3
Bouvreuil phoéne	NS	2	7	6	2	17
Bruant jaune	NS	17	24	8		49
Bruant des roseaux	M			6		6
Bruant zizi	M	1				1
Busc variable	NS	57	20	13	9	99
Chardonneret élégant	NS/M	10	6	60		76
Chevalier culblanc	M			1		1
Chouette hulotte	NS		20			20
Choucas des tours	NS	4		13		17
Cigogne noire	M	4				4
Corneille noire	NS	36	41	20	10	107
Coucou gris	NM		11			11
Epervier d'Europe	NS	2		2		4
Etourneau sansonnet	NS/M	7	34	184	1	226
Falson de Colchide	NS	1				1
Faucon sp.	M	2				2
Faucon crécerelle	NS	7	90	3		100
Faucon émerillon	M	5		6		11
Faucon hobereau	NM/M			2		2
Fauvette à tête noire	NS		3			3
Fauvette grise	NM		1	1		2
Fauvette des jardins	NM		10			10
Geai des chênes	NS	17	33	28	26	104
Grand Corbeau	NS		5	4	1	10
Grand Cormoran	M	4		1		5

Espèce	Statut sur le secteur	Nombre de contacts				Total général
		Migration Prénuptiale	Reproduction	Migration Postnuptiale	Hivernage	
Grimpereau des bois	NS		3	1		4
Grimpereau des jardins	NS	23	26	17	6	72
Grive draine	NS	7	12	2	3	24
Grive ibirane	H/M	314		1	146	461
Grive mauvis	H	2				2
Grive musicienne	NS/M	8	34	10		52
Grosbec casse-noyaux	NS/M	2	2	69		73
Grue cendrée	M			26		26
Gullette noire	M			2		2
Héron cendré	NS		1	4		5
Hibou moyen-duc	NS		1			1
Hirondelle de fenêtre	NM/M	5		1		6
Hirondelle rustique	NM	50	2	154		206
Huppe fasciée	NM	3	8			11
Hypolaïs polyglotte	NM			1		1
Linotte mélodieuse	NS/M	7		76		83
Martin noir	NM		1			1
Merle noir	NS	12	68	3	2	85
Mésange à longue queue	NS	1	4		5	10
Mésange bleue	NS	14	9	2	2	27
Mésange boréale	NS		2		1	3
Mésange charbonnière	NS	13	16	6	3	38
Mésange huppée	NS		12	2	5	19
Mésange noire	NS	2	40		11	53
Mésange nonnette	NS	6	3		5	14
Milan noir	NM/M	17	15			32
Milan royal	NS/M	11	4	29		44
Molneau domestique	NS	32	2	29		63
Passereaux indéterminés	M	947		163		1110
Pic épeiche	NS	7	12	9	3	31
Pic épeichette	NS			2		2
Pic mar	NS		1			1
Pic noir	NS	3	3	4		10
Pic vert	NS	5	9	7		21
Pie bavarde	NS	1		1	4	6
Pie-grèche écorcheur	NM	1	8	6		15
Pie-grèche grise	NS		3	3		6
Pigeon colombin	NS		4			4
Pigeon domestique	NS			13		13
Pigeon ramier	NS/M	15	33	283	1	332
Pigeon sp.	M	70				70
Pinson des arbres	NS/M	836	94	1240	10	2100
Pinson du nord	M			19		19
Pipit des arbres	NM/M	8	22	46		76
Pipit farouche	M	35		84		119
Pipit sp.	M	2				2

Espèce	Statut sur le secteur	Nombre de contacts				Total général
		Migration Prénuptiale	Reproduction	Migration Postnuptiale	Hivernage	
Pouillot fifts	NM	2	14			16
Pouillot siffleur	NM		4			4
Pouillot véloce	NS/M	10	78	4		92
Râle d'eau	NM		1			1
Roiette huppée	NS	2	23		5	30
Roiellet sp.	NS		2			2
Roiellet triple bandeau	NS/M		8			8
Rougequeue à front blanc	NM/M	8	1	7		16
Rougegorge familier	NS	13	83	7		103
Rougequeue noir	NS	8		3		11
Sitelle torchepot	NS	15	12	15	10	52
Tarin des aulnes	H/M	13	2	59	1	75
Tarier pâle	NS	10	6	3		19
Tarier des prés	M			2		2
Tourterelle turque	NS	2	1			3
Troquet moiteux	M	10	1	1		12
Troglodyte mignon	NS	8	45	5	3	61
Verdier d'Europe	NS		2			2
Nombre total de contacts		2810	1078	2923	277	7088
Nombre d'espèces contactées		61	67	63	27	92
Dont espèces protégées		48	56	51	18	76

Le nombre de contacts cumulés est donné pour chaque période. Attention, ce nombre ne correspond pas au nombre réel d'individus.
En gras : espèces protégées dont l'habitat de reproduction et de repos est également protégé, en rouge : espèce en Annexe I de la Directive Oiseaux, en bleu : espèce menacée au niveau national, en vert : espèce déterminante et/ou ne menacée en Auvergne.

Dans ce tableau, le nombre de contacts cumulés est donné pour chaque période. Il ne correspond pas au nombre réel d'individus. En période de migration, cet effectif ne correspond pas aux seuls migrateurs, mais comprend également les individus sédentaires contactés. Ces derniers n'entrent pas en compte dans l'évaluation des flux migratoires.

D.3.3. Migration prénuptiale

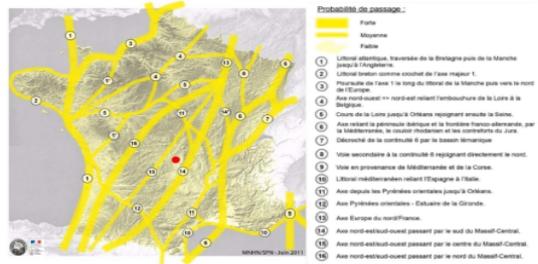
Sur les 5 visites effectuées tout au long de la migration prénuptiale, 30 heures d'observations ont été effectuées au sein de la zone d'étude et à proximité. Les conditions météo pour l'observation de cette période biologique étaient globalement bonnes. Les observations se sont réparties de la façon suivante :

	08/03/2017	15/03/2017	06/04/2017	20/04/2017	04-05/05/2017	Total
Point A	8h10-9h40	11h05-12h35	9h50-11h20	12h35-14h05	16h30-18h00	7h30
Point B	9h50-11h20	12h40-14h10	8h20-9h50	10h55-12h25	12h15-13h45	7h30
Point C	11h25-12h55	7h40-9h10	11h25-12h55	9h15-10h45	10h40-12h10	7h30
Point D	12h55-14h25	9h20-10h50	13h00-14h30	7h35-9h05	9h00-10h30	7h30
Conditions météo	Ciel couvert 100%, voile brumeuse en début de matinée, faible crachin, vent faible de sud-ouest, 5 à 9°C.	Ciel dégagé, vent nul à faible de nord-est, -1 à 16°C.	Ciel voilé puis couvert entre 70-100%, vent nul à faible modéré de nord, 3-7°C.	Soleil, vent nul à modéré de nord-est, 5 à 9°C.	Ciel couvert (40-90%), vent nul à faible de nord, 10-20°C.	

D.3.3.a. Caractéristiques de la migration prénuptiale sur le secteur d'étude

La zone d'étude se trouve en dehors, à l'ouest d'une des voies de migration d'importance nationale pour l'avi-faune (carte 25, Document de travail MEDDTL). Il s'agit de l'axe Nord-Est/Sud-Ouest passant par le sud du Massif central. Cette voie est essentiellement utilisée lors de la migration automnale. Les suivis réalisés en période de migration permettront d'évaluer l'importance réelle de la migration au niveau du site.

A une échelle plus fine, la zone d'étude est située à environ 5 kilomètres d'un flux de migration important identifié à l'échelle régionale (carte 24) : de plus, elle se trouve également à proximité du Chavon qui jointe la partie ouest de la ZIP. Cette vallée est orientée nord-sud et est susceptible de concentrer un éventuel flux migratoire. De même, d'autres reliefs moins marqués (petites vallées formées par de petits cours d'eau et ruisseaux) au sein de la ZIP sont également susceptibles d'orienter des flux migratoires.



Carte 25. Localisation du site d'étude par rapport aux voies de migrations d'importance nationale.

NB : Cette illustration, compte tenu de l'échelle nationale et du type de représentation retenue, ne doit pas être interprétée de manière stricte et ne peut justifier la mise en place de mesures réglementaires.

Le suivi, réalisé en période de migration prénuptiale, a permis de comptabiliser un total de 1872 oiseaux en migration active, appartenant à 14 espèces, auxquelles s'ajoutent 2 espèces en stationnement migratoire.

Cela représente un flux migratoire moyen de 62,4 oiseaux/heure. Ce flux peut être qualifié d'assez élevé. Cependant, il n'est pas homogène sur l'ensemble de la période de migration et se concentre quasiment exclusivement sur le début de la période de migration, lors du deuxième passage (15 mars). Ce passage représente 96,1% des effectifs observés (soit 299,8 oiseaux/heure, ce qui correspond à un flux très élevé). Les vols observés lors de ce passage sont essentiellement composés de passereaux (Pinson des arbres et passereaux indéterminés) et secondairement de colombides (Pigeon indéterminés) et de grands voiliers (Milan noir et royal). En dehors de ce passage, le flux migratoire est faible ou nul : 73 oiseaux en 24 heures, soit 3,1 oiseaux/heure (voir figure ci-après). Lors de ces passages on retrouve des passereaux (Bergeronnette



D.3.4. Nidification

Cette partie concerne l'ensemble des espèces qui se reproduisent sur le site ou ses abords et regroupe donc les observations d'espèces sédentaires et migratrices nicheuses réalisées durant l'ensemble du cycle biologique (migrations pré-nuptiale et post-nuptiale, nidification et hivernage). Les espèces sédentaires n'ayant pas été contactées en période de reproduction (lors des suivis dédiés à cette période) ont également été prises en compte, car les individus contactés hors période de nidification nichent probablement au sein de la zone d'étude ou à proximité. Certaines espèces migratrices, observées en dehors des suivis dédiés à la nidification, pour lesquelles la date d'observation et le comportement laissent supposer qu'elles puissent nicher au sein de la zone d'étude ou à proximité ont également été prises en compte (espèces indiquées par un astérisque).

D.3.4.a. Espèces observées

75 espèces nicheuses certaines ou potentielles ont été détectées sur le secteur au cours du cycle biologique ; il s'agit d'une diversité assez forte. Parmi ces espèces, certaines ne nichent pas sur la zone d'implantation potentielle mais à proximité (Hirondelles, Choucas des tours, ...). Chez les espèces avec le plus de contacts, on trouve l'Étourneau sansonnet, le Pinson des arbres, l'Hirondelle rustique, la Corneille noire ou encore la Buse variable, le Geai des chênes, le Pouillot véloce et le Rougegorgé familier dont l'abondance s'explique par le fait que le ZIP et ses abords se trouvent dans un environnement agricole pour les trois premiers (femmes, prairies) mais également fortement boisé.

Espèces	Effectif cumulé
Accenteur mouchet	9
Accipiter sp.	1
Alouette des champs	25
Alouette lulu	39
Bec-croisé des sapins	2
Bergeronnette grise	20
Bondrée apivore	2
Bouvreuil pivoline	17
Bruant jaune	49
Buse variable	99
Chardonneret élégant	39
Chouette hulotte	20
Choucas des tours	17
Corneille noire	107
Coucou gris	11
Epervier d'Europe	4
Étourneau sansonnet	191
Fasan de Colchide	1
Fauvette à tête noire	100
Faucon crécerelle	11
Fauvette grisette	3
Faucon hobereau	1
Fauvette des jardins	10
Geai des chênes	104
Grand corbeau	10
Grimpereau des bois	4
Grive draine	72

Espèces	Effectif cumulé
Grimpereau des jardins	24
Grive muscienne	42
Grosbec casse-noyaux	7
Héron cendré	5
Hibou moyen-duc	1
Hirondelle de fenêtre	2
Hirondelle rustique	102
Huppe fasciée	11
Hypolaïs polyglotte	1
Linotte mélodieuse	12
Martin noir	1
Merle noir	85
Mésange à longue queue	10
Mésange bleue	27
Mésange boréale	3
Mésange charbonnière	38
Mésange huppée	19
Mésange noire	53
Mésange nonnette	14
Milan noir	18
Milan royal	16
Molneau domestique	63
Pic épeiche	31
Pic épeichette	2
Pic mar	1
Pic noir	10
Pic vert	21

Espèces	Effectif cumulé
Pie bavarde	6
Pie-grièche écorcheur	15
Pie-grièche grise	6
Pigeon colombin	4
Pigeon domestique	13
Pigeon ramier	73
Pinson des arbres	158
Pipit des arbres	31
Pouillot fitis	16
Pouillot siffleur	4
Pouillot véloce	91
Râle d'eau	1
Roitelet huppé	30

Légende : en rouge : espèce en Annexe I de la Directive Oiseaux, en bleu : espèce menacée au niveau national, en vert : espèce menacée ou déterminante en Auvergne.

Espèces	Effectif cumulé
Roitelet sp.	2
Roitelet triple bandeau	8
Rougequeue à front blanc	4
Rougegorge familier	103
Rougequeue noir	11
Sittelle torchepot	52
Tarier pâle	19
Tourterelle turque	3
Troglodyte mignon	61
Verdier d'Europe	2
Nombre d'espèces contactées	75
Dont espèces protégées	61

D.3.4.b. Intérêt patrimonial des espèces observées

Les observations réalisées sur la zone d'étude ont permis d'inventorier 30 espèces nicheuses certaines ou potentielles à forte valeur patrimoniale.

Tableau 34. Statut des espèces d'oiseaux nicheurs patrimoniaux.

Espèces	Statut de protection		Statut de conservation (nicheur si non précisé)			
	Européen	National	Européen	National	LRR	Dt ZNIEFF
Espèces d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Oiseaux)						
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	An /B3/-	PN	LC	LC	NT	Dt
Bondrée apivore (<i>Pernis ptilorvus</i>)	An /B2,3/Bo2	PN	LC	LC	LC	Dt
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	An /B2,3/Bo2	PN	LC	LC	LC	Dt
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	An /B2,3/Bo2	PN	NT	VU	VU	Dt
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	An /B2/-	PN	LC	LC	LC	Dt
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	An /B2,3/-	PN	LC	LC	LC	Dt
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	An /B2/-	PN	LC	NT	LC	Dt
Autres espèces patrimoniales ou remarquables						
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	-/B2/-	PN	LC	LC	NT	-
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	An /B3/-	Ch	LC	NT	LC	-
Bouvreuil pivoline (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	-/B3/-	PN	LC	VU	NT	-
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	-/B2,3/-	PN	LC	VU	VU	-
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	-/B2,3/-	PN	LC	VU	NT	-
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)	-/B3/-	PN	LC	LC	NT	-
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	-/B2,3/Bo2	PN	LC	LC	LC	-
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	-/B2,3/Bo2	PN	LC	LC	VU	Dt : rare
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	-/B2/-	PN	LC	NT	VU	-
Grand corbeau (<i>Corvus corax</i>)	-/B3/-	PN	LC	LC	VU	-
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	-/B3/-	PN	LC	LC	NT	-
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	-/B2,3/-	PN	LC	NT	LC	-
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	-/B2,3/-	PN	LC	NT	NT	-
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	-/B3/-	PN	LC	LC	VU	Dt : en déclin
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	-/B2/-	PN	LC	VU	NT	-
Mésange boréale (<i>Parus montanus</i>)	-/B2,3/-	PN	LC	VU	EN	-

Avifaune (oiseaux)

Notre association gère une base de données en ligne (www.faune-auvergne.org) regroupant plus de 2000 observateurs naturalistes et plus de 2 000 000 données scientifiques. L'interrogation de la base a été effectuée à la date du 12 octobre 2022.

La consultation du site www.faune-auvergne.org fait ressortir la présence de pas loin de 127 espèces d'oiseaux pour Lastic et 162 pour St-Germain-Près-Herment.

La vulnérabilité du milan royal à l'éolien jugée modérée par le bureau d'étude nous semble très sous-évaluée.

Il n'est fait mention dans l'étude que de 6 observations de la Pie-grièche grise. La base de données Faune-Auvergne nous signale 95 données pour Lastic et 221 pour St-Germain-Près-Herment.

Un total de 127 espèces d'oiseaux pour Lastic et 162 pour St-Germain-Près-Herment sont mentionnées sur Faune-Auvergne alors que dans l'étude AboWind seulement 92 espèces ont été contactées dans la zone d'étude et ses abords.

Le Balbuzard pêcheur (57 données cumulées sur les 2 sites) n'est pas mentionné ni en migration pré-nuptiale ni en migration post-nuptiale, alors qu'il présente un risque fort de collision avec les pales des éoliennes.

Les bécassines des marais, espèce très discrète n'ont pas été non-plus recensées alors que la base de Faune auvergne mentionne 105 données répertoriées sur les deux sites Lastic et St-Germain-Près-Herment.

Le nombre de Bondrées apivores est largement minoré à 3 (minimum comptabilisé 300 fois dans Faune Auvergne).

Six Bruants des roseaux seulement sont mentionnés alors que plus de 100 (106) sont signalés sur Faune-Auvergne.



Aucun busard ne figure dans l'étude alors que la base Faune -Auvergne signale sur les deux sites : 3 busards cendrés, 19 busards des roseaux, 51 busards Saint-Martin, espèces en déclin et très impactés par les éoliennes.

99 Buses variables sont mentionnées alors que la base Faune-Auvergne fait état de 437 données.

Un seul Chevalier (culblanc) est mentionné alors que Faune-Auvergne sur le site de Saint-Germain-Près-Herment mentionne 23 Chevaliers aboyeurs, 56 Chevaliers culblanc, 9 chevaliers gambettes, 12758 chevaliers guignettes prouvant ainsi la forte fréquentation du site par ces espèces migratrices et dont il n'a pas été tenu compte dans les conclusions du rapport.

La Chevêche d'Athéna (15 données) n'est pas mentionnée dans l'étude, ainsi que l'Effraie des clochers (6 données). Seulement 4 Éperviers d'Europe sont cités sur les 42 données répertoriés sur les deux sites.

Les 164 Grandes aigrettes mentionnées sur Faune-Auvergne (Saint Germain Près Herment) ne sont pas citées, ni les 68 Grèbes huppés, ni les 34 grèbes castagneux (données des deux sites).

5 Hérons cendrés seulement sont mentionnés dans l'étude alors que Faune-Auvergne mentionne 335 Hérons cendrés et 10 hérons pourprés, espèces aussi très vulnérables à l'éolien.

Le Martin-pêcheur (91 données) espèce très présente sur le site St Germain Près Herment, n'est même pas mentionné dans l'étude.

Le nombre de Mésanges (bleues, boréales, charbonnières, huppées, noires, nonnettes) est largement minoré sur l'étude.

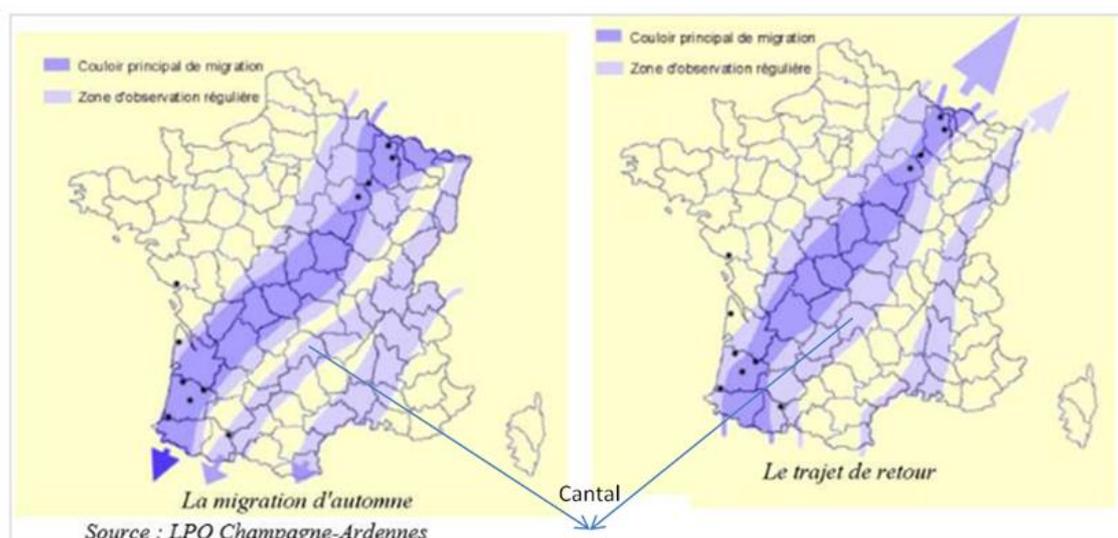
Le Milan royal (1 111 données sur Faune-Auvergne comprenant les deux sites) et le Milan noir (106 données sur FA comprenant les deux sites) sont également très sous-évalués (44 et 32 observations dans le rapport).

Un seul rûle d'eau est signalé dans l'étude alors que Faune Auvergne mentionne 65 données (site St-Germain Près Herment).

Aucun Vanneau huppé n'est signalé dans l'étude alors que Faune Auvergne signale 1 560 données avec nidification probable, les données concernant les deux sites : Lastic et St Germain Près Herment.

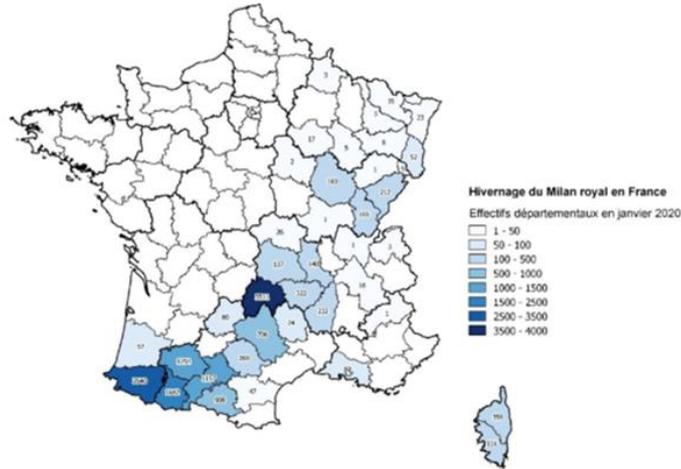
Les voies majeures de migration

Les espèces utilisant les voies migratoires impactées par les éoliennes



L'enjeu régional nicheur jugé moyen pour le Milan royal nous semble inapproprié car il n'est pas tenu compte de la forte fréquentation hivernale. Voir cartes ci-dessous.

En janvier 2020, 14 487 individus réunis dans 237 dortoirs avaient été recensés sur le territoire, marquant ainsi un nouveau record !
Qu'en sera-t-il cette année ?



Légende la photo : prédortoir de Milans royaux © Adrian Aebischer

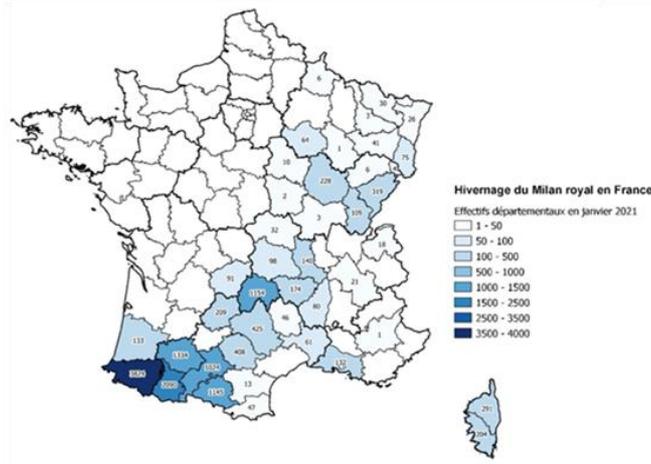


Figure 1 : Répartition mondiale et axe de migration général du Milan royal, d'après A. Aebischer, 2009.



La France, (derrière l'Allemagne et devant l'Espagne) héberge la deuxième plus importante population mondiale de Milan Royal avec 2300 à 3000 couples en 2008 répartie en quatre sous-populations que sont le piémont pyrénéen, le Massif central, le quart nord-est de la France et la Corse. L'Auvergne abrite 30% de la population française, (soit 5% de la population mondiale estimée à 19000-24000 couples).

La population européenne (migratrice partielle) passe l'hiver en France et surtout en Espagne à l'exception de quelques zones d'hivernage plus nordiques (Suède, Danemark et Suisse) et des populations sédentaires de Grande-Bretagne, d'Italie et des îles méditerranéennes.

L'Auvergne accueille 25% des effectifs hivernants en France (1000 à 1500 individus). Le piémont pyrénéen (3 500 oiseaux) accueille l'essentiel du reste de la population hivernante française (estimée à 6000-7000 individus) **et a donc une responsabilité majeure dans la conservation de ce superbe oiseau.**

Il est totalement irresponsable de proposer l'implantation d'éoliennes alors que l'Auvergne accueille 25 % des effectifs hivernants de Milan royal, espèce protégée. (Source Étude LPO Auvergne).

Protection : Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive 79/409/CEE, dite directive "oiseaux". Le Milan royal est aussi inscrit à la liste rouge des oiseaux du monde avec le statut de quasi-menacé selon les critères de l'UICN puisque ses populations ont diminué de presque 20 % sur la décennie 1990-2000.

Également, une quinzaine d'espèces patrimoniales, survolant l'espace au moment de la migration pré-nuptiale et post-nuptiale : l'**Alouette lulu**, le **Balbuzard pêcheur**, la **Bécassine des marais**, le **Busard des roseaux**, le **Busard Saint-Martin**, le **Courlis cendré**, le **Faucon pèlerin**, le **Milan noir**, le **Milan royal**, la **Pie-grièche écorcheur**, la **Pie-grièche grise** et le **Vanneau huppé**.

Il paraît impensable d'implanter des structures éoliennes dans des voies migratoires utilisées par l'avifaune. Les quatre éoliennes prévues dans le projet constitue un vrai mur pour les oiseaux et la faune.

L'Autorité environnementale recommande de prendre en compte les parcs éoliens de Briffons et Feyt-Laroche, en cours d'instruction, dans l'évaluation des incidences Natura 2000, notamment dans l'analyse des effets cumulés sur l'avifaune et les chiroptères.

Trois parcs éoliens en exploitation sont recensés dans l'aire d'étude éloignée, tous constitués de 6 éoliennes :

- le parc éolien de Bajouze mis en service en 2013, à 11,4 km du projet ;
- le parc éolien du Bois de Bajouze mis en service en 2017, à 8 km du projet ;
- le parc éolien Sioulet Chavanon mis en service début 2019, à 9,8 km.

Deux parcs ont été autorisés mais ne sont pas construits :

- le parc éolien de Saint-Sulpice (6 éoliennes), non construit (AP du 14/06/2016), à 7,2 km ;
- le parc éolien de Tortebeuse (15 éoliennes), non construit (AP du 14/06/2018), à 7,1 km.

Deux parcs sont en cours d'instruction :

- le parc éolien de Briffons (9 éoliennes), à 3,8 km, avis de l'autorité environnementale datant de février 2018
- le parc éolien de Feyt-Laroche (8 éoliennes), à 3,2 km du projet.

Le choix de la variante 3 préconisée pour la réalisation du projet ne nous semble pas suffisant pour minimiser l'impact sur l'avifaune manifestement sous-estimée.

La destruction des milieux boisés et des milieux humides impactés par le projet qui constituent aujourd'hui des milieux de reproductions non négligeables et sous-estimés dans l'étude, ne nous semble pas justifiée.



Sensibilité forte des espèces citées vis-à-vis des parcs éoliens

Cigogne noire : Sa grande envergure et son type de vol la soumettent au risque de collision, déjà avéré en Allemagne (HÖTKER *et al.*, 2006). Son haut niveau de sensibilité lui vient surtout de la faiblesse et de la fragilité de ses effectifs nationaux. (66 couples connus et recensés en 2020 en France).

Milan noir : Sensiblement moins impacté que le Milan royal, espèce pourtant proche, le Milan noir est toutefois impliqué dans des cas de mortalité par collision (Dürr, 2009 – non publié). Le niveau de sensibilité dit « faible » est essentiellement dû au statut de conservation de l'espèce, globalement bon. Des précautions particulières sont à prendre à proximité des zones de nourrissage qui concentrent les couples nicheurs, mais également près des rassemblements postnuptiaux se formant en début d'été avant le départ en migration.

Circaète Jean-le-blanc : Nicheur rare – Rayon d'exclusion : sensibilité forte = 5 km autour du nid – Sensibilité moyenne = 10 km autour du nid. Le Circaète Jean-le-Blanc est une espèce migratrice d'intérêt communautaire, au titre de la Directive CE Oiseaux de 1979 et protégée au niveau national. Ce rapace vient en France pour se reproduire. La bibliographie le classe parmi les espèces très sensibles au risque de collision avec les éoliennes.

Milan royal : De part son vol lent, sa grande envergure et son mode de chasse, le Milan royal est un rapace qui subit un fort impact lors de l'installation d'un parc éolien. Il est particulièrement vulnérable aux collisions et c'est l'un des oiseaux les plus fréquemment mentionnés en Europe dans les études de mortalité liée aux parcs éoliens.

Busard des roseaux – Busard cendré – Busard Saint-Martin : Concernant ces oiseaux, différentes études montrent clairement que les éoliennes impactent, par un « effet barrière » le comportement en vol que ce soit en migration ou en chasse. Pour le Busard Saint-Martin on estime à 5km le rayon d'action en période de nidification et donc un effet répulsif sur les rares couples reproducteurs.

Pie-grièche écorcheur - la Pie-grièche grise - Vanneau huppé.

Concernant les pies grièches : elles sont très exigeantes quant à la nature et la tranquillité de leur habitat. L'implantation d'un parc éolien à proximité d'un territoire impliquerait des perturbations sur les populations déjà très morcelées. Par ailleurs, les espèces pratiquent le vol sur place pour chasser lorsque les postes de guet sont rares du territoire de chasse. Cela peut conduire les oiseaux à voler à plus de 20 m de haut.

Pour ces dernières espèces, il y a nécessité de conserver les haies bocagères avec les bandes tampon de prairies.

Rapaces diurnes : Les rapaces diurnes sont, par contre, indéniablement les premières victimes des éoliennes au regard de leurs effectifs de population, d'autant que dans la majorité des cas, ce sont des individus nicheurs en France qui sont impactés

Les rapaces diurnes, représentant 23 % des cadavres retrouvés – principalement pendant la période de nidification – et forment le deuxième cortège d'oiseaux impacté par les éoliennes après les passereaux (Source : <https://www.lpo.fr/actualites/impact-de-l-éolien-sur-l-avifaune-en-france-la-lpo-dresse-l-etat-des-lieux>).

10,2 % des cadavres appartiennent à des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux tels que le Faucon crécerellette, le Milan royal, le Milan noir ou le Busard cendré et 8,4 % appartiennent à des espèces considérées comme menacées sur la liste rouge française.

L'un des facteurs de risque est leur vol plané, qui les rends dépendants des courants aériens et des ascendants thermiques fortement liés à la topographie des sites, avec un temps de réaction plus long.

En outre, toujours pour les rapaces, les comportements de chasse représentent un double risque. En effet, ces oiseaux peuvent utiliser les tours des éoliennes comme perchoirs d'observation, en particulier les tours en treillis, et par conséquence, ne maintiennent plus de distance de sécurité avec les pales. De plus, leur attention est entièrement portée sur la recherche de proies au détriment de la présence des pales. Cette accoutumance aux éoliennes constitue pour eux une véritable menace.

(Source : **Thelander C.G. & Rugges D.L. 2001. Examining Relationships between Bird Risk Behaviours and Fatalities at the Altamont Wind Resource Area : a Second Year's Progress. Report. In : PNAWPPM IV, Proceeding of the National Avian-Wind Power Planning Meeting IV, Carmel, California, May 2001 : 5-14.**)



Les rapaces et les migrateurs nocturnes sont généralement considérés comme les plus exposés au risque de collision avec les éoliennes (Erikson, 2001, 2005, Itty, 2017). Les collisions peuvent être plus fréquentes la nuit, les migrateurs étant attirés par les lumières des éoliennes, ou par mauvais temps, lorsqu'ils sont obligés de voler à faible hauteur. Cependant, l'utilisation de lumière rouge n'a pas d'impact sur le taux de collision des migrateurs nocturnes (Kerlinger, 1998). L'aube et le crépuscule sont des périodes majeures de risque de collision avec les structures des parcs éoliens car l'altitude des oiseaux varie beaucoup. (Source : http://dante.univ-tlse2.fr/8795/1/CI%C3%A9lia.Perrin_master2.pdf)

Les turbulences générées par les rotations des pales a également un impact fort sur la mortalité de l'avifaune. La mortalité réelle varie entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne et par an en France.

Dans un document de la DREAL sur l'étude de LPO Champagne-Ardenne. Page 124 : il est indiqué que de nombreuses études montrent que les *rapaces sont particulièrement vulnérables aux collisions avec les éoliennes*. Voir le graphe (Étude Allemande) précisant que le Milan royal est particulièrement vulnérable – *Notamment : Reproduction faible = à terme déclin des populations de Milan royal. Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte des axes migratoires.*

Que penser d'autres impacts possibles causés par les éoliennes : l'impact des ondes ; pendant l'exploitation : quelle modification des habitats ; impacts sur les déplacements locaux des nicheurs, sur les nidifications.

La Loi dit : "**Éviter**, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel (Loi du 25/06/2012 MAJ le 16/01/2014) - Malheureusement, on n'évite jamais.

Les chiroptères

La mortalité est le principal impact des parcs éoliens sur les chauves-souris. La mortalité peut avoir lieu, soit directement par collision avec les pales, soit par barotraumatisme (implosion interne des tissus, par modification brutale de la pression de l'aire provoquée par les pales en mouvement).

(Source : https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/20160201_diagnostic_V2.1.pdf)

La LPO considère que toute perte d'habitat pour la biodiversité dont notamment les chiroptères, peut déstabiliser voire détruire les écosystèmes et par voie de conséquence les espèces inféodées à ces habitats.

Impacts liés au dérangement :

Toujours en phase chantier : la création des accès et des plateformes au sein des zones agricoles et forestières. Le bocage présente un réseau de haies denses qui sont de très nombreux arbres gîtes pour les chauves-souris.

Les opérations lourdes de terrassement, excavation, etc. ... ainsi que l'élagage et la taille des haies, le compactage des sous couches de voirie s'effectuent dans un périmètre de 100 m autour des arbres gîtes.

L'impact sur les espèces de chauves-souris est fort.

En phase de fonctionnement : Diverses études démontrent l'existence d'un effet négatif relativement important des éoliennes sur l'activité locale des chiroptères.

La sensibilité à l'éolien du cortège chiroptérologique présent sur site est donc particulièrement importante.

L'étude indique également qu'au vu des espèces contactées, de leurs niveaux d'activité ainsi que des potentialités qu'offrent les milieux en termes de gîtes, de terrains de chasse et d'axes de transit, les impacts induits par l'implantation d'éoliennes en milieux forestier ou bocager sur le secteur d'étude sont considérés comme fort.

La LPO considère que ces impacts cumulés sont très importants sur les espèces de chiroptères et qu'il convient de reconsidérer l'implantation d'éoliennes dans ce secteur.



Quelques points de clôture :

- ◆ En l'état actuel, le dossier n'est pas recevable en termes d'implantation d'éoliennes sur ce secteur.
- ◆ Les couloirs migratoires sont trop importants
- ◆ Il n'est pas tenu compte du fait que d'autres implantations de sites existent à proximité - Il y a donc un effet morcellement du territoire avec des implantations de parcs disséminées un peu partout sur ledit territoire qui est très impactant pour la faune et l'avifaune en général.

Éolien et Biodiversité :

« La thématique Éolien et Biodiversité est bien sûr la question délicate de l'intégration environnementale des éoliennes.

Au-delà de cette question, c'est bien de la crédibilité de la transition énergétique qu'il s'agit. ***Peut-on imaginer que celle-ci réussisse en fragilisant davantage les écosystèmes et les services associés ?***

Non, elle doit s'inscrire dans une logique de respect des fonctionnalités écologiques et de reconquête de la biodiversité.

La transition énergétique doit pouvoir s'appuyer sur les services éco systémiques sans les altérer. Elle doit s'inscrire, s'imbriquer dans la transition écologique.

La LPO est favorable à une transition énergétique qui s'appuierait sur le scénario « négaWatt », à savoir une priorité donnée à la rationalisation des consommations et un recours accru aux énergies renouvelables locales, dont l'éolien.

L'association LPO a décidé très tôt d'accompagner le développement de cette filière afin de lui permettre la plus grande compatibilité avec le respect de la biodiversité, des oiseaux et des chauves-souris en particulier.

Notre action est située dans une volonté plus large de voir émerger un mode de développement plus sobre en énergies et en consommations d'espaces, plus responsable aussi, tant nous sommes bien placés pour savoir que les énergies fossiles et fissiles peuvent être sales et dévastatrices, les souvenir de l'Erika ou de Fukushima étant encore particulièrement présents ».

Source : Extrait des actes du séminaire éolien et biodiversité 2017 – Intervention du Président de la LPO France.

<https://eolien-biodiversite.com/programme-eolien-biodiversite/actualites/actes-du-seminaire-eolien-et-biodiversite-2017>

PRÉCONISATION DE LA LPO AUVERGNE

Compte tenu de l'importance de la biodiversité du secteur, des enjeux concernant l'avifaune et notamment les grands migrateurs et les espèces patrimoniales, la LPO Auvergne estime qu'il convient d'abandonner ce projet sur ce secteur et émet un avis NEGATIF.



L'avifaune dans son ensemble
Voir tableaux Lastic (127 espèces d'oiseaux)
St-Germain-près-Herment (162 espèces d'oiseaux)
Bilan Faune Auvergne

St-Germain-Près-Herment	
Espèces	Somme de Nombre
Accenteur mouchet	25
Aigrette garzette	9
Alouette des champs	2926
Alouette lulu	125
Aucune espèce	0
Balbusard pêcheur	35
Barge à queue noire	2
Bécasse des bois	3
Bécasseau variable	2
Bécassine des marais	104
Bécassine sourde	1
Bec-croisé des sapins	49
Bergeronnette des ruisseaux	11
Bergeronnette grise	212
Bergeronnette printanière	17
Bihoreau gris	3
Bondrée apivore	8
Bouvreuil pivoine	64
Bruant des roseaux	34
Bruant fou	1
Bruant jaune	89
Bruant ortolan	4
Bruant proyer	11
Busard cendré / Saint-Martin	1
Busard des roseaux	14
Busard Saint-Martin	16
Buse variable	261
Caille des blés	10
Canard chipeau	3
Canard colvert	378
Canard mandarin	1
Canard pilet	22
Canard siffleur	1
Canard souchet	36
Chardonneret élégant	200
Chevalier aboyeur	23
Chevalier arlequin	1
Chevalier culblanc	56
Chevalier gambette	9
Chevalier guignette	127
Chevêche d'Athéna	8
Choucas des tours	11
Chouette hulotte	5
Cigogne blanche	1
Cigogne noire	11
Cisticole des joncs	6
Corbeau freux	50
Cornille noire	329
Coucou gris	27
Courlis cendré	1
Effraie des clochers	2
Engoulevent d'Europe	3
Épervier d'Europe	20
Étourneau sansonnet	1853

Faisan de Colchide	4
Faucon crécerelle	63
Faucon émerillon	4
Faucon hobereau	4
Faucon pèlerin	1
Fauvette à tête noire	89
Fauvette des jardins	19
Fauvette grisette	28
Fuligule milouin	4
Fuligule morillon	6
Gallinule poule-d'eau	6
Geai des chênes	204
Gobemouche gris	13
Gobemouche noir	23
Goéland argenté, pontique ou leucophée	1
Goéland leucophée	4
Gorgebleue à miroir	1
Grand Corbeau	21
Grand Cormoran	652
Grand Gravelot	1
Grande Aigrette	164
Grèbe castagneux	31
Grèbe huppé	68
Grimpereau des bois	4
Grimpereau des jardins	29
Grimpereau indéterminé	2
Grive draine	214
Grive litorne	2688
Grive mauvis	310
Grive musicienne	185
Grosbec casse-noyaux	40
Grue cendrée	5599
Guépier d'Europe	8
Guifette noire	2
Héron cendré	315
Héron pourpré	10
Hibou des marais	1
Hibou moyen-duc	2
Hirondelle de fenêtre	99
Hirondelle de rivage	13
Hirondelle indéterminée	20
Hirondelle rustique	486
Huppe fasciée	47
Hypolaïs polyglotte	6
Linotte mélodieuse	13
Martin noir	51
Martin-pêcheur d'Europe	91
Merle / Grive indéterminé	52
Merle à plastron	3
Merle noir	232
Mésange à longue queue	201
Mésange bleue	128
Mésange boréale	58
Mésange charbonnière	162
Mésange huppée	62
Mésange noire	96
Mésange nonnette	53
Milan noir	95

Milan royal	593
Moineau domestique	158
Moineau friquet	4
Mouette rieuse	25
Oedicnème criard	1
Perdrix rouge	7
Petit Gravelot	2
Pic épeiche	88
Pic épeichette	2
Pic mar	1
Pic noir	37
Pic vert	75
Pie bavarde	36
Pie-grièche écorcheur	90
Pie-grièche grise	221
Pigeon colombin	44
Pigeon indéterminé	481
Pigeon ramier	22501
Pinson des arbres	2307
Pinson du Nord	127
Pipit à gorge rousse	1
Pipit des arbres	39
Pipit farouche	76
Pipit spioncelle	40
Pluvier doré	2
Pouillot fitis	73
Pouillot indéterminé	1
Pouillot siffleur	2
Pouillot véloce	228
Râle d'eau	65
Rapace indéterminé	1
Roitelet à triple bandeau	9
Roitelet huppé	52
Rougegorge familier	126
Rougequeue à front blanc	19
Rougequeue noir	54
Sarcelle d'été	13
Sarcelle d'hiver	79
Serin cini	4
Sittelle torchepot	35
Tarier des prés	14
Tarier pâle	78
Tarin des aulnes	163
Torcol fourmilier	6
Tourterelle des bois	1
Tourterelle turque	20
Traquet molleux	8
Troglodyte mignon	95
Vanneau huppé	1461
Verdier d'Europe	28



LASTIC	
Espèces	Somme de Nombre
Accenteur mouchet	35
Aigle botté	1
Alouette des champs	8858
Alouette lulu	103
Autour des palombes	6
Balbuzard pêcheur	22
Bécasse des bois	2
Bécassine des marais	1
Bec-croisé des sapins	12
Bergeronnette des ruisseaux	20
Bergeronnette grise	925
Bergeronnette printanière	3
Bihoreau gris	4
Bondrée apivore	293
Bouvreuil pivoine	26
Bruant des roseaux	92
Bruant fou	1
Bruant jaune	103
Bruant proyer	9
Busard cendré	2
Busard des roseaux	5
Busard Saint-Martin	35
Buse variable	176
Caille des blés	2
Chardonneret élégant	484
Chevêche d'Athéna	7
Choucas des tours	22
Chouette hulotte	2
Cigogne blanche	13
Cigogne noire	34
Cinacle plongeur	1
Corbeau freux	34
Corneille noire	61
Coucou gris	14
Effraie des clochers	4
Épervier d'Europe	22
Étourneau sansonnet	601
Faisan de Colchide	3
Faucon crécerelle	47
Faucon émerillon	8
Faucon hobereau	10
Faucon pèlerin	3
Fauvette à tête noire	36
Fauvette des jardins	8
Fauvette grisette	2
Geai des chênes	77
Gélinotte des bois	1
Gobemouche gris	2
Gobemouche noir	1
Grand Corbeau	13
Grand Cormoran	425
Grèbe castagneux	3
Grimpereau des bois	2
Grimpereau des jardins	14
Grive draine	206
Grive litorne	217
Grive mauvis	421
Grive musicienne	146
Grosbec casse-noyaux	198
Grue cendrée	5656
Héron cendré	20

Hirondelle de fenêtre	655
Hirondelle rustique	804
Huppe fasciée	28
Hypolaïs polyglotte	3
Linotte mélodieuse	300
Locustelle tachetée	2
Martinet à ventre blanc	1
Martinet noir	99
Merle / Grive indéterminé	2
Merle à plastron	2
Merle noir	61
Mésange à longue queue	71
Mésange bleue	51
Mésange boréale	5
Mésange charbonnière	73
Mésange huppée	16
Mésange noire	34
Mésange nonnette	26
Milan indéterminé	2
Milan noir	11
Milan royal	518
Moineau domestique	78
Moineau friquet	1
Mouette rieuse	24
Oie cendrée	16
Perdrix grise	2
Perdrix rouge	4
Pic cendré	6
Pic épeiche	35
Pic épeichette	2
Pic mar	3
Pic noir	26
Pic vert	20
Pie bavarde	9
Pie-grièche à tête rousse	1
Pie-grièche écorcheur	18
Pie-grièche grise	95
Pigeon colombin	19
Pigeon indéterminé	1830
Pigeon ramier	7060
Pinson des arbres	38899
Pinson du Nord	581
Pipit des arbres	35
Pipit farlouse	1426
Pipit spioncelle	3
Pouillot de Bonelli	1
Pouillot fitis	11
Pouillot siffleur	3
Pouillot véloce	44
Roitelet à triple bandeau	5
Roitelet huppé	13
Rosignol philomèle	1
Rougegorge familier	51
Rougequeue à front blanc	3
Rougequeue noir	31
Serin cini	7
Sittelle torchepot	43
Tarier des prés	2
Tarier pâtre	10
Tarin des aulnes	472
Tourterelle des bois	1
Tourterelle turque	10
Traquet motteux	2
Troglodyte mignon	33
Vanneau huppé	99
Verdier d'Europe	13